AB MANAGEMENT

12 rue des Dames - 75 017 Paris

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

DU 7 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, et le 7 septembre à 10 heures, les associés de la Société A Responsabilité Limitée se sont réunis au siège de la Société, 12 rue des Dames, 75017 paris, en Assemblée Générale Extraordinaire sur convocation de Monsieur Abel MAHBOUB, Gérant associé.

Sont présents :

- Monsieur Abel MAHBOUB, propriétaire de 499 parts,

ci parts 499 parts

- Madame Anne BARILLET MAHBOUB, propriétaire de 1 part,

ci part 1 part

Total : 500 parts

Total des parts des associés présents : 500 parts sur les 500 parts composant le capital social.

Monsieur Abel MAHBOUB, Gérant associé, préside la séance.

Le président constate que tous les associés sont présents ; en conséquence, l'Assemblée Générale Extraordinaire peut valablement délibérer.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée générale :

- Les copies des convocations ;
- Le texte des résolutions proposées ;
- La feuille de présence ;
- Les statuts de la SARL ;
- Le projet de Modifications des Statuts ;
- Le rapport du commissaire à la transformation ;
- Le mandat donné au Président et au JSS pour effectuer les formalités de publicité et de modifications légales.

L'assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

1. Lecture du rapport du commissaire à la transformation en SAS de la SARL AB Management et approbation du rapport ;
2. Décision de transformation de la forme de la Société de S.A.R.L en S.A.S ;
3. Adoption des nouveaux Statuts avec Modification de la dénomination de la Société de « A.B. Management en AB Management » (suppression des points des lettres A et B) ;
4. Nomination du Gérant Monsieur Abel Mahboub en Président Directeur Général et salarié de la société ;

5. Date d'effet de la transformation ;
6. Adoption des nouveaux Statuts modifiés ;
7. Pouvoirs pour engager la transformation de la forme de la Société.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

DU 7 SEPTEMBRE 2026

Première résolution

Lecture du rapport du commissaire à la transformation en SAS de la SARL AB Management et approbation du rapport ;
L'assemblée générale du 3 juillet 2026 a nommé le Commissaire à la Transformation, Monsieur Jean Jacques Scheer domicilié au 10, rue de Penthièvre 75 008 Paris pour l'établissement de son rapport. Monsieur Scheer apporte aux associés en conclusion » Je n'ai pas d'observations à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social ».

L'assemblée générale, prend lecture intégrale du rapport pour approbation.

Seconde résolution

Décision de transformation de la forme de la Société de S.A.R.L en S.A.S ;
L'assemblée générale, après lecture intégrale du rapport du Commissaire à la transformation pour décider de transformer la SARL en SAS.

La forme est modifiée de SARL, Société A Responsabilité Limitée en SAS, Société Par Actions Simplifiée.

En conséquence, l'Article 1 « Forme » des Statuts est à modifier.

L'assemblée générale, prend lecture de cette transformation pour approbation.

Troisième résolution

Le Président présente à l'Assemblée des Associés les modifications suivantes de l'Article 3 des Statuts de la Société – « Dénomination » :

La Société est dénommée à ce jour : **« A. B. MANAGEMENT »**

Il est proposé de retirer les points des lettres A et B

La Société sera dénommée **: « AB MANAGEMENT ».**

L'assemblée générale, prend lecture de cette modification pour approbation.

Quatrième résolution

Le Président présente à l'Assemblée des Associés la modification de l'Article 22 – Gérance et Qualités des Statuts de la Société :

La Gérance actuelle de la SARL est assurée par Monsieur Abel Mahboub, domicilié au 12 rue des Dames 75 017 Paris, né le 13 Novembre 1963. Il est proposé que Monsieur Abel Mahboub assure la continuité de la gouvernance et assume les fonctions de Président de la SAS AB Management et sera salarié, suivant un contrat à durée indéterminé à établir pour effet au 1er octobre 2026.

L'assemblée générale des associés prend lecture de cette nomination par son Président pour délibérer.

Cinquième résolution

Date d'effet de la transformation ;
Le Président présente à l'Assemblée des Associés que la date d'effet sera à l'accomplissement des mesures de publicités.

L'assemblée générale des associés prend acte de la d'effet de la transformation après les mesures de publicité et de formalités légales.

Sixième résolution

Modifications des Statuts :
Le Président présente à l'Assemblée des Associés le projet des Statuts modifiés ci-annexé.

L'assemblée générale des associés prend acte du projet de Statuts pour délibérer.

Septième résolution

Pouvoirs en vue des formalités ;

L'assemblée générale confère tous pouvoirs à Monsieur Abel Mahboub et au JSS, Journal Spécial des Sociétés, à l'effet d'effectuer toutes les formalités légales de dépôts et de publicité qu'il appartiendra.

L'assemblée prend acte de tous pouvoirs donnés à son Président Monsieur Abel Mahboub et au Journal Spécial des Sociétés.

RESOLUTIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 7 SEPTEMBRE 2026

Première résolution

Approbation du rapport du Commissaire à la Transformation en SAS de la SARL AB Management ;

Lecture du rapport du commissaire à la transformation en SAS de la SARL AB Management et approbation du rapport ;

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Commissaire à la Transformation décide d'approuver le rapport.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Seconde résolution

Décision de transformation de la forme de la Société de S.A.R.L en S.A.S ;
L'assemblée générale, après lecture intégrale du rapport du Commissaire à la transformation décide de transformer la SARL en SAS.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité. Les Statuts seront modifiés en conséquence.

Troisième résolution

Le Président présente les modifications à l'Assemblée des Associés avec les modifications suivantes de l'Article 3 des Statuts de la Société – « Dénomination » :

La Société est dénommée à ce jour : **« A. B. MANAGEMENT »**

Il est proposé de retirer les points des lettres A et B

La Société sera dénommée **: « AB MANAGEMENT ».**

Cette résolution de modifications mise aux voix est adoptée à l'unanimité. Les Statuts seront modifiés en conséquence.

Quatrième résolution

Le Président présente à l'Assemblée des Associés la modification de l'Article 22 – Gérance et Qualités des Statuts de la Société :

La Gérance actuelle de la SARL est assurée par Monsieur Abel Mahboub, domicilié au 12 rue des Dames 75 017 Paris, né le 13 Novembre 1963. Il est proposé que Monsieur Abel Mahboub assure la continuité de la gouvernance et assume les fonctions de Président de la SAS AB Management et sera salarié, suivant un contrat à durée indéterminé à établir pour effet au 1er octobre 2026.

Il est décidé que Monsieur Abel Mahboub assure les fonctions de Président de la SAS AB Management et sera salarié, suivant un contrat à durée indéterminé à établir pour effet au 1er octobre 2026.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité et nomme Monsieur Abel Mahboub Président de la SAS AB Management. Les Statuts seront modifiés en conséquence.

Cinquième résolution

Date d'effet de la transformation ;

Le Président présente à l'Assemblée des Associés que la date d'effet sera à l'accomplissement des mesures de publicités.

L'Assemblée des Associés décide que la date d'effet sera à l'accomplissement effective des mesures de publicités et de formalité légales.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Sixième résolution

Modifications des Statuts :
Le Président présente à l'Assemblée des Associés le projet des Statuts modifiés ci-annexés.

L'Assemblée des Associés décide d'adopter les nouveaux Statuts avec les modifications présentées ci-annexés.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Septième résolution

Pouvoirs en vue des formalités ;

L'assemblée générale décide de conférer tous pouvoirs à Monsieur Abel Mahboub et au JSS, Journal Spécial des Sociétés, à l'effet d'effectuer toutes les formalités légales de dépôts et de publicité qu'il appartiendra.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 11 heures.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'ensemble des Associés et le Président.

Monsieur Abel MAHBOUB
Associé et Président

Madame Anne BARILLET MAHBOUB
Associée